



Rosny-sous-Bois – Hôtel de Ville
20, rue Claude Pernès
93111 Rosny-sous-Bois cedex
Tél. : 01 49 35 37 00
Fax : 01 48 54 89 55
Adresser votre courrier à Monsieur le Maire

Rosny-sous-Bois, le 25 mai 2018

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

SALLE DES FETES A 19H30

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 24 mai, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 18 mai 2018 par Monsieur Claude CAPILLON, Maire, se sont réunis dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude CAPILLON, le Maire

MM DENNEULIN, FAUCONNET, MMES BOYER E, DESHOGUES, MM CAPILLON P, FORT, BOUVARD, MMES ADJAM, BAUDONNIERE, HAIDAMOUS (à partir 20h05), MM ITZKOVITCH, BOYER JP, MME DARGERÉ Adjointes – M GHEDIRI, MMES VAVASSORI, COTTIN, RULLON, MM POINSIGNON, CYRILLA (à partir de 19h50), MME JACAMENT, M OUCHENIR, MME MENARD, M MESA, MME PINCHON, M MANGON, MME KASRAOUI, M THOMMAS, MMES THIBAUT, BRETÉL, M BEAL, MME TURLURE, MM MICHEL, BASSE, HANOT, CAREL, LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M BENAMAR à MME VAVASSORI - MME HAIDAMOUS (jusqu'à 20h05) à M ITZKOVITCH – MME RIZZO HENRIQUES à M BOYER JP – MME SMADJA à M FAUCONNET - M PAILHOUX à M HANOT

ABSENTS EXCUSES : M CYRILLA (jusqu'à 19h50), MME AWAD-SHEHATA, M AMOR

SECRETARE DE SEANCE : J.P. BOYER

✚ ***PROCEDE*** à l'installation de Monsieur Christian MICHEL en remplacement de Madame Myriem LE CASTEL, Conseillère municipale démissionnaire.

✚ ***ADOPTE*** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 12 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. **PROCEDE** au remplacement de Monsieur Jean-Claude EBERHARDT et de Madame Myriem LE CASTEL, élus démissionnaires, dans les différentes commissions municipales et Conseils d'administration d'associations où ils siégeaient :

- Commission développement urbain : Monsieur Christian MICHEL
- Commission sécurité-politique de la ville – cohésion sociale : Monsieur Eric BÉAL
- Commission politiques éducatives – petite enfance – patrimoine : Monsieur Christian MICHEL
- Commission culture – sports – jeunesse – animation : Monsieur Christian MICHEL
- Commission espaces publics – cadre de vie : Monsieur Séraphin BASSE
- Commission d'appel d'offres (membre suppléant) : Monsieur Christian MICHEL
- Conseil d'administration de l'association de gestion globale des centres socioculturels de Rosny-sous-Bois : Monsieur Séraphin BASSE
- Conseil d'administration de l'association Les Amis du Jumelage : Monsieur Séraphin BASSE

Adopté par 6 voix pour (R.E.S.) et 2 votes contre (Servir Rosny)

Les groupes URAM et MoDem n'ont pas pris part au vote (31 URAM et 2 MoDem)

INTERCOMMUNALITE

2. **APPROUVE** la convention de gestion provisoire des services et équipements entre la Ville et la Métropole du Grand Paris. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. **APPROUVE** la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Rosny-sous-Bois au Groupe SNI pour le compte d'OSICA, pour un financement s'élevant à la somme de 7 157 381 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 222 logements de la résidence Bois-Perrier.

Adopté à l'unanimité

4. **APPROUVE** la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Rosny-sous-Bois au Groupe SNI pour le compte d'OSICA, pour le financement d'un prêt d'un montant de 663 983 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 11 logements au sein de la résidence la Boissière.

Adopté à l'unanimité

5. **APPROUVE** la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Rosny-sous-Bois à la S.A. d'H.L.M. PLURIAL NOVILIA pour le financement d'un prêt d'un montant de 1 681 631 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition en VEFA de 13 logements sociaux sis 113 à 125 avenue Jean Jaurès.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

6. **APPROUVE** le déclassement du terrain communal cadastré section AG 49 correspondant à l'accès parking de l'avenue du Général de Gaulle suite à sa désaffectation et en vue de son aliénation.

Adopté par 33 voix pour et 8 abstentions (6 R.E.S. et 2 Modem)

7. **APPROUVE** l'acquisition auprès de Madame et Monsieur AIT CHABANE d'une bande foncière cadastrée section AK n° 89 pour partie d'une superficie d'environ 28 m² destinée à l'alignement de la propriété du 25 rue Clément Ader.

Adopté à l'unanimité

8. **APPROUVE** la reconduction du fonds communal au bénéfice des propriétaires rosnéens en maisons individuelles bénéficiaires du nouveau dispositif de l'ANAH « habiter mieux sérénité ». **APPROUVE** le protocole communal d'aide à la rénovation thermique des logements privés dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux Sérénité » à signer avec l'Etat et l'ANAH. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

9. **APPROUVE** la dénomination d'une rue « Adolphe Henri ANCELIN » qui fût Maire de Rosny-sous-Bois de 1862 à 1871 et qui sera située au sein de l'îlot dit « îlot atelier », entre l'avenue du Général de Gaulle et l'autoroute A86, face au centre commercial Rosny 2 et qui accueillera l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11 du métro.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10. **FIXE** le nombre de sièges pour les représentants du personnel appelés à siéger au Comité technique (CT) et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) communs à la Ville, au Centre communal d'action social et à la Caisse des écoles. **MAINTIEN** le paritarisme dans ces instances. **APPROUVE** l'augmentation du nombre de représentants du personnel appelés à siéger au Comité technique et au C.H.S.C.T. à 7 par instance, compte tenu de l'effectif d'agents relevant du Comité technique se situant dans la fourchette de 1000 à 1999 agents. **APPROUVE** le recours au vote électronique.

Adopté à l'unanimité

11. APPROUVE la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

12. APPROUVE la création d'emplois non-permanents pour un accroissement saisonnier d'activité (Ville).

Adopté à l'unanimité

CULTURE ET JEUNESSE

13. APPROUVE la convention entre la Ville et le Comité local pour le logement autonome des jeunes 93 Ouest relative à la tenue des permanences logement au sein du Cercle J Arthur Rimbaud. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

14. APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Caisse d'Allocations Familiales concernant les accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

SOLIDARITE

15. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de concours auprès du Fonds social européen (FSE) pour le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du cofinancement de l'action du service insertion RSA pour les années 2018, 2019 et 2020. APPROUVE l'appel à projet et le plan de financement décrits dans la demande de concours FSE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à les signer. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux actions soutenues par la Fonds social européen et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

RELATIONS INTERNATIONALES

16. DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour conduire une délégation au Bénin, du 30 mai au 3 juin 2018 à Cotonou et Sémé-Podji. APPROUVE le principe du lancement des jumelages entre les écoles de Rosny-sous-Bois et celles de Cotonou et Sémé-Podji. APPROUVE le projet de démarrage d'une étude de faisabilité de l'aménagement d'un immeuble existant en une école de musique à Cotonou.

Adopté par 31 voix et 10 abstentions (6 R.E.S., 2 Servir Rosny et 2 MoDem)

DIVERS

17. **PREND ACTE** des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 21H15.



*R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)

